



**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Séance du 30 janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le mardi trente janvier, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de La Fresnais, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Eric POUSSIN.

Nombre de membres en exercice : 11

Étaient présents : Monsieur POUSSIN Éric, Maire et Président du CCAS, Mesdames MARTIN Anita, GINGAST Annick, GINGAT Audrey, MOENET Marie-Béatrice, LEMERCIER Annie, Mme PORÉE Claudine, Mme LENORMAND Marie-Odile, Monsieur Mickaël BASLÉ.

Était absent : Pascal FONTENEAU

Pouvoir : BESLOU Nymphodore à Mme MARTIN Anita et Mme POREE Claudine à Mme LENORMAND Marie-Odile

Secrétaire de séance : Mickaël BASLÉ a été nommé secrétaire de séance.

Convocation de la séance transmise le 11 janvier 2024

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 28-11-2023,
2. Convention de mise à disposition de service, avec le CCAS de Saint-Jouan-des-Guérets, pour l'inclusion numérique,
3. Cadeaux offerts aux familles présentes lors de la « Cérémonie d'Accueil des Nouveaux Arrivants et des Bébés Nés en 2023 »,
4. Repas des aînés : tarifs, âge limite de participation, modalités d'attribution de coffrets-cadeaux, et condition de gratuité,
5. Questions diverses.

DÉLIBÉRATION n°01-2024

Objet : Validation du procès-verbal de la séance du 28 novembre 2023

Monsieur Le Président demande aux membres du conseil d'administration de faire part de leurs observations éventuelles sur le procès-verbal de la séance du 28 novembre 2023.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, (POUR : 10, CONTRE : 0, ABSTENTIONS : 0),

- **APPROUVE** le procès-verbal du conseil d'administration du 28 novembre 2023.

DÉLIBÉRATION n°02-2024**Objet : Convention « Inclusion Numérique » avec le CCAS de Saint-Jouan-des-Guêrets**

Conformément aux dispositions des articles L.5111-1 et L.5111-1-1 du CGCT, des conventions qui ont pour objet la réalisation de prestations de services peuvent être conclues entre les communes.

De septembre 2019 à Janvier 2021 a été expérimentée, par le CLIC de la Côte d'Emeraude, une démarche d'inclusion pour tous au profit de 7 communes du territoire d'intervention du CLIC.

Deux comités de pilotage en 2022 et 2023 ont attesté de résultats probants auprès de la population accompagnée, en particulier en faveur du public de plus de 60 ans qui reste très concerné par la fracture numérique.

Fort du succès de cette démarche, les conseillers municipaux de 9 communes de Saint-Malo Agglomération ont donc maintenu la démarche d'inclusion numérique pour la période du 7 septembre 2023 au 6 septembre 2024 afin de poursuivre cette politique de l'accès aux droits.

Ainsi, le CCAS de Saint-Jouan-des-Guêrets a sollicité l'État pour reconduire le dispositif CNFs et sollicitera également d'autres partenaires financiers tels que le conseil départemental et la conférence des financeurs.

Pour la période 2023/2024, deux agentes salariées du CCAS de Saint-Jouan, à hauteur d'1,60 EQTP par semaine seront mises à disposition des communes. L'intitulé de leur poste est *conseillère numérique*. Une répartition du temps de travail annuel réalisé par les deux agentes a été décidée selon les besoins exprimés (en 1/2 journée par semaine) par chacune des collectivités adhérentes au dispositif, soit une ½ journée par semaine à La Fresnais (le lundi matin).

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, (10 : Pour ; 0 : Abstention ; 0 : Contre)

- **VALIDE** la convention permettant d'accompagner les personnes en situation de précarité énergétique.

Arrivée de M. Pascal Fonteneau, à 18h25

DÉLIBÉRATION n°03-2024**Objet : Cérémonie d'accueil des nouveaux arrivants et des bébés nés en 2023**

La cérémonie est prévue le samedi 10 février 2024, à 11h00 à la mairie.

Les nouveaux arrivants présents pourront se faire offrir, pour chaque foyer, un panier de produits locaux (légumes/bouteille de jus de pomme), d'une valeur de 15.00€.

Les familles présentes ayant accueilli un enfant en 2023 pourront se faire offrir, pour chaque enfant, un bon-cadeau d'une valeur de 15.00 €, à valoir à Vivement Mercredi, à Dol-de-Bretagne.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, (11 : Pour ; 0 Abstention ; 0 : Contre)

- **APPROUVE à hauteur de 15.00 € la valeur des cadeaux offerts aux familles de nouveaux habitants et aux foyers ayant accueillis un enfant en 2023.**

DÉLIBÉRATION n°04-2024

Objet : Repas des Aînés

La date fixée pour le Repas des Aînés 2024 est le dimanche 17 mars 2024, à la salle des fêtes de Hirel, compte tenu des travaux en cours dans la salle des fêtes de la commune. La commune de Hirel offre généreusement la location.

- **Age limite des participants** : l'âge limite des participants pourra être fixé à 75 ans au 1^{er} janvier 2024.
- **Participation** : une participation de 10.00€ pourra être demandée à chaque participant de plus de 75 ans, qui pourra être réglée auprès de la régie CCAS.
- **Coffret-cadeau pour les personnes qui ne peuvent se rendre au Repas des Aînés** : pour les personnes ne pouvant se déplacer pour raison de santé, un coffret-cadeau, d'une valeur de 15.00€ pourra leur être proposé.
- **Coffrets-cadeaux pour les doyens de la commune** :
 - Les deux « doyens du jour », parmi l'ensemble des bénéficiaires présents lors du repas, pourront recevoir un coffret-cadeau, d'une valeur de 22.00€,
 - Les doyens la commune, s'ils ne sont pas présents au repas, pourront recevoir un coffret-cadeau, d'une valeur de 22.00€.
- **Tarifs du repas des accompagnants** : Le tarif unitaire du repas facturé par le traiteur est de 31.50€. Toutefois, afin de limiter le coût global du repas pour un couple dont une seule personne a atteint l'âge requis, et d'encourager leur inscription, le conseil d'administration propose de réduire le prix du repas pour un accompagnant à hauteur de 25.00€.
- **Invitations** : Le repas serait offert à :
 - M. le Maire d'Hirel,
 - M. Le curé,
 - L'animatrice Mme PLIHON et son accompagnateur,
 - Les membres du Conseil d'Administration du CCAS : Mme GINGAT Audrey, Mme MOENET Marie-Béatrice, Mme LENORMAND Marie-Odile, Mme BESLOU Nymphodore, M. Pascal FONTENEAU, Mme POREE Claudine, Mme LEMERCIER Annie, M. BASLE Mickaël,
 - Mme MARTIN Jacques.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, (11 : Pour ; 0 Abstention ;

O : Contre)**• APPROUVE :**

- L'âge limite de participation à 75 ans au 1^{er} janvier 2024,
- La participation à hauteur de 10.00€ pour les personnes concernées,
- L'attribution de coffrets-cadeaux d'une valeur de 15.00€ pour les personnes qui ne peuvent se rendre au Repas des Aînés pour raison de santé,
- L'attribution de coffrets-cadeaux d'une valeur de 22.00€ pour les doyens de la commune présents au repas, et pour ceux qui ne peuvent se rendre au repas pour raison de santé,
- Le tarif « accompagnant » à 25.00€,
- Les repas offerts à : M. le Maire d'Hirel, le curé, l'animatrice, Mme PLIHON et son accompagnateur, les membres du Conseil d'Administration du CCAS (Mme GINGAT Audrey, Mme MOENET Marie-Béatrice, Mme LENORMAND Marie-Odile, Mme BESLOU Nymphodore, M. Pascal FONTENEAU, Mme POREE Claudine, Mme LEMERCIER Annie, M. BASLE Mickaël), M. MARTIN Jacques.

QUESTIONS DIVERSES

Achat de cidre : les membres du Conseil d'Administration souhaite acheter du cidre à la cidrerie Sorre de Plerguer pour les prochains goûters.

Verger des Enfants : le pommier 2024, symbole des enfants Fresnaisiens nés en 2023, sera présenté aux familles pendant la cérémonie d'accueil des Nouveaux Arrivants et des Bébéés nés en 2023. Néanmoins, les membres du Conseil d'Administration souhaitent, comme lors de l'inauguration du Verger des Enfants en 2023, convier les familles ayant accueilli un enfant en 2023, et les membres du Conseil Municipal des Enfants pour participer à la plantation dudit arbre.

La date du samedi 17 février est retenue, à 11h30.

Devant l'arbre sera posée une plaque similaire à celle posée devant le pommier 2023. Y sera ajoutée le nom de la variété de pommier.

Repas des Aînés : Mme Gingat se propose de demander un ou quelques lots à la pharmacie de La Fresnais pour la tombola du Repas des Aînés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h11

A La Fresnais, le 19 mars 2024

Le Secrétaire de séance,

Mickaël BASLE

Le Maire, et Président du CCAS,

Eric POUSSIN